



Votre avantage:

Une protection garantie!

Avec l'assurance Responsabilité Civile Décennale vous avez la certitude d'être assuré en cas de dommage, même en cas de faillite de l'entrepreneur.

Une meilleure qualité de votre habitation!

Le respect des règles de l'art de la construction est vérifié à différentes étapes. Ainsi, les vices de construction et malfaçons sont éliminés dès leur origine.

Des contrôles minutieux à un coût réduit!

Pour la plupart des chantiers les ingénieurs-techniciens d'**APROBAT lalux-assurances** réalisent les contrôles obligatoires de votre chantier. Inutile de passer par un bureau de contrôle externe.

Vos intérêts sont prioritaires, les contrôles sont exécutés de manière précise et exacte.

Vos coûts sont réduits et les procédures sont simplifiées grâce à **APROBAT lalux-assurances** qui réunit l'assurance et les contrôles.

49/2526 - 09/2013



Un règlement rapide et facile en cas de sinistre!

Vous profitez d'un règlement rapide des sinistres et évitez toute discussion liée à d'éventuels conflits d'intérêts.

Pensez dès la conception de votre domicile aux assurances d'**APROBAT lalux-assurances** et concluez vos assurances de construction vous-même!

- Vous êtes sûr de l'existence du contrat.
- Vous déterminez vous-même la portée de la couverture.
- Vous connaissez les coûts de vos assurances.
- Vous évitez des lacunes dans la couverture ou le double emploi avec d'autres contrats d'assurances.

Les coûts des couvertures d'**APROBAT lalux-assurances** sont faibles en comparaison de vos dépenses de construction et surtout par rapport aux conséquences financières d'un éventuel sinistre.

Souscrivez vos assurances de construction auprès d'**APROBAT lalux-assurances** et sentez-vous à l'aise dans votre nouveau domicile.



APROBAT
lalux-assurances

APROBAT lalux-assurances

**Assurez votre maison et soyez rassuré,
vous êtes bien protégé!**

APROBAT
lalux-assurances

LA LUXEMBOURGEOISE
Société Anonyme d'Assurances

11-13, rue Jean Fischbach
L-3372 Leudelange

T 4761-5100
F 4761-5111

info@aprobat.lu

APROBAT lalux-assurances

Les assurances pour votre construction!

APROBAT lalux-assurances, société créée par LA LUXEMBOURGEOISE, présente un véritable pilier de sécurité et garantit une protection optimale de vos projets immobiliers.



APROBAT lalux-assurances

Les assurances pour votre construction !

Vous construisez, transformez ou rénovez votre habitation? Souvent les projets immobiliers présentent de vrais enjeux pour le maître d'ouvrage.

Avec **APROBAT lalux-assurances** vous avez la certitude d'être bien assuré contre les imprévus et les erreurs de construction et vous vous réjouissez de votre nouveau domicile.



APROBAT lalux-assurances: deux assurances-phare

- l'assurance Tous Risques Chantier
- l'assurance Responsabilité Civile Décennale

Tous Risques Chantier en un clin d'œil

Des garanties ultra-complètes !

Vos journées bien remplies ne vous laissent pas le temps de contrôler et surveiller votre chantier 24h/24...

Le carrelage récemment posé est abîmé par l'installation des sanitaires? Les dégâts suite à la négligence, la maladresse, la malveillance et la défaillance humaine de vos fournisseurs sont assurés.

La maison jumelée voisine se fissure suite à vos travaux de transformation? Des outils tombent de votre chantier sur des passants? Les dommages matériels et corporels causés aux tiers sont garantis.

Un mur bâti est instable dû à un coffrage insuffisant? Les dommages suite à des erreurs de calcul ou de conception sont pris en charge.

Les vitres sont cassées par des cambrioleurs? Les thermostats déjà montés sur les radiateurs disparaissent? Les sanitaires sont détériorés? Le vol simple ou avec effraction et le vandalisme sont compris dans l'assurance Tous Risques Chantier.

... soyez rassuré, avec APROBAT lalux-assurances vous êtes bien protégé!

Grâce à l'assurance Tous Risques Chantier vous êtes protégé contre les dommages causés lors des travaux.

Les dommages assurés	
- malfaçon par maladresse ou négligence	✓
- dégâts matériels suite à une erreur de calcul ou de conception *	✓
- matériel déficient	✓
- vol et vandalisme	✓
- bris de glace	✓
- incendie et explosion	✓
- tempête, inondation et autres événements météorologiques	✓
- affaissement de terrain, chute de rochers et tremblement de terre	✓
- dommages matériels et corporels causés aux tiers du fait des travaux	✓

* garantie optionnelle

Les biens couverts	
- le bâtiment	✓
- les matériaux de construction	✓
- les équipements	✓
- les biens existants	✓
- les constructions provisoires	✓
- les engins de chantier	✓
- au besoin, une multitude de garanties spécifiques non standard peuvent être incluses dans le contrat	✓

Votre avantage:

Un règlement rapide et facile en cas de sinistre !

Tous les intervenants sur le chantier sont considérés comme assurés, la recherche du responsable s'avère inutile.

Ainsi un éventuel arrêt de votre chantier est évité et les dommages sont pris en charge instantanément. Une période de construction prolongée, entraînant des frais supplémentaires et des désagréments, sera évitée.

Une protection optimale pendant la construction et au-delà !

Vous n'êtes pas seulement assuré pendant la période de construction, mais vous pouvez prolonger la couverture jusqu'à 24 mois suivant la finition de la construction.

Responsabilité Civile Décennale en un clin d'œil

Couverture optimale des dommages!

Vous craignez des dégâts...

- d'humidité sur les murs de la cave
- de détachement du carrelage de la salle de bain ou de la terrasse
- de fissures aux plâtres
- à la façade causés par le ruissellement pluvial
- ...

88% des dommages constatés surviennent pendant les 5 premières années après achèvement des bâtiments et sont couverts pendant 10 ans par votre assurance Responsabilité Civile Décennale de **APROBAT lalux-assurances**.

... Ne vous inquiétez pas et profitez de votre nouveau domicile!

Grâce à l'assurance Responsabilité Civile Décennale vous êtes protégé contre des dommages au bâtiment après achèvement des travaux.

Les biens couverts

Les gros ouvrages sont assurés pendant 10 ans:

- les éléments porteurs assurant à la stabilité du bâtiment	✓
- les éléments qui assurent le clos, le couvert et l'étanchéité	✓
- le revêtement des murs en matériaux durs	✓
- les escaliers et planchers	✓
- les plafonds et cloisons fixes	✓
- les tuyauteries, conduites et gaines à l'intérieur des murs	✓
- les encadrements des portes, fenêtres et verrière	✓
- charpentes fixes des ascenseurs et monte-charges	✓

Les menus ouvrages sont assurés pendant 2 ans:

Les éléments fabriqués, façonnés et installés par l'entrepreneur:

- les radiateurs, tuyauteries, conduites et gaines visibles	✓
- les portes, fenêtres, persiennes et volets	✓